

RESTRICTIONS

LES AMATEURS NE POURRONT PLUS PÊCHER LE BAR

L'Europe vient de trancher. Pour les pêcheurs de loisir amateurs du bar, seule la remise à l'eau est autorisée tout au long de l'année. Du côté du comité régional, c'est le désarroi.

LES FAITS

• Hier, les 28 états membres de l'Union Européenne se sont accordés sur les quotas de pêche dans l'Atlantique et la mer du Nord après une nuit de négociations

• L'objectif est de remplir les conditions de la pêche durable d'ici 2020

• Parmi les thèmes abordés, celui de la pêche du bar, très populaire dans la région. Si les professionnels pourront toujours pêcher cette espèce, avec de nouvelles contraintes, les amateurs seront forcés de relâcher leur proie, et ce tout au long de l'année

• Dominique Viard, président du comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM), est dans l'incompréhension

C'est une très mauvaise nouvelle qui va provoquer la colère des pêcheurs... » Dominique Viard, président du comité régional des pêcheurs de loisir en mer des Hauts-de-France (CRPLM), était encore sous le choc hier en apprenant la nouvelle.

Bien sûr, il ne s'attendait pas à ce que les quotas de cette espèce « en difficulté » soient revus à la hausse mais la pilule est tout de même dure à avaler. « Ça fait des années qu'on travaille sur un plan de gestion des prélèvements et aujourd'hui, tout s'effondre. J'ai appelé le président (du comité national, ndlr) et il est révolté. On ne s'attendait pas à une telle décision... »

UN ACCORD INCOMPRIS

Le conseil européen s'est réuni pour discuter des conditions de pêche de plusieurs espèces comme l'anguille ou la sole, mais les amateurs calaisiens attendaient avec impatience et crainte la décision concernant la pêche du bar. « Nous sommes plus que surpris par ce revirement invraisemblable », regrette le président de la CRPLM des Hauts-de-France.

En clair, de nouvelles restrictions vont s'appliquer à la pêche du bar, déjà très encadrée pour cette espèce en difficulté, à la fois pour les pêcheurs et pour l'activité de loisir. Jusqu'à l'application de cet accord



Les pêcheurs amateurs, contrairement aux professionnels, ne pourront plus pêcher un bar et conserver leur proie.

européen, les pêcheurs récréatifs avaient l'autorisation de pêcher le bar entre le 1er juillet et le 31 dé-



« Bien sûr que le bar est une espèce en difficulté. Mais la faute ne revient pas aux pêcheurs loisir »

Dominique Viard

cembre, avec une restriction d'un poisson par jour et par personne. Pour les professionnels, seules certaines techniques de pêche seront aujourd'hui autorisées dans plu-

sieurs pêcheries, et une fermeture de deux mois est prévue au moment de la reproduction. Pour les pêcheurs du dimanche, seule la pêche avec remise à l'eau est autorisée, tout au long de l'année. « Bien sûr que le bar est une espèce en difficulté. Mais la faute ne revient pas aux pêcheurs loisir. C'est la surpêche industrielle en pleine période de reproduction qui est à l'origine de cette situation, depuis longtemps. Les mesures de protection ne datent que de l'année dernière et cette décision n'est pas compréhensible. »

« LES PÊCHEURS SE RESPONSABILISENT DE PLUS EN PLUS »

La « guerre » entre la pêche industrielle et la pêche dite de loisir ne date pas d'hier. Mais les amateurs regrettent surtout de ne pas être écoutés. « Le prélèvement (le nombre de poissons pêchés, ndlr)

15 %

C'est, selon le président du CRPLM Hauts-de-France, la part de bars pêchés par les pêcheurs amateurs face aux pêcheurs industriels

de la pêche loisir est évalué à moins de 15 % du prélèvement total, assure Dominique Viard. Et ce sont ces pêcheurs qui sont pénalisés. Mais mêmes ces chiffres ne sont pas fiables. C'est une vieille politique en France, alors que si nous avions des informations plus précises, sur une base scientifique, tout serait plus clair. Là, ça laisse la place au doute... »

Pourtant, les pêcheurs récréatifs semblent avoir fait de nombreux efforts pour intégrer cette idée de pêche durable. C'est en tout cas ce

QUESTIONS A...



CHRISTIAN DUHAUT, AMATEUR DE PÊCHE

« On prive les pêcheurs de leur loisir »

Que pensez-vous de ce nouvel accord européen ?

« Interdire aux pêcheurs de rentrer chez eux avec un bar, c'est lamentable, ce ne sont pas eux qui vont dépeupler la mer... Pour ma part, j'en ai pris trois cette année. On prive les pêcheurs de leur loisir, c'est dramatique. Il faut regarder la pratique de certains autres pays comme le Canada ou les États-Unis. Il n'y a pas de telles restrictions et aujourd'hui, en France, nous devons nous plier à une directive européenne. »

Comment expliquer cette situation ?

« Il doit y avoir des intérêts économiques quelque part, sinon je ne comprends pas cette décision. »

Les professionnels ont eux aussi des restrictions...

« Oui, mais je ne connais pas beaucoup de professionnels qui pêchent à l'hameçon à Calais. La majorité travaille au filet et que vont-ils faire quand ils prendront des bars ? Je me demande si on va encore trouver des bars de ligne sur nos étals de poissons... »

que défend le comité régional. « Les pêcheurs se responsabilisent de plus en plus chaque année et sont toujours plus respectueux. » Visiblement, ça ne suffisait pas pour le conseil de l'Europe... « Il n'est pas bon que les professionnels s'approprient les espaces marins, termine Dominique Viard. On peut imaginer que des pêcheurs vont manifester leur colère dans les jours à venir... » Les amateurs de la pêche du bar vont devoir encaisser le coup, et ce jusqu'aux prochains accords prévus en 2020. ■ THOMAS DAGBERT